

Rapport annuel

au 31 décembre 2024

LBPAM INFLATION FLEXIBLE

Part I, Part L, Part GP, Part MH

FORME JURIDIQUE DE L'OPCVM

FCP de droit français

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créances internationaux

Document public

Sommaire

Orientation des placements

Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

Orientation des placements

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créance internationaux.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est d'obtenir, sur la période de placement recommandée de 3 ans minimum, une performance supérieure aux principaux marchés d'obligations souveraines de la zone euro indexées sur l'inflation.

Le FCP n'étant cependant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le FCP n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Cependant, la performance du FCP peut être comparée a posteriori à celle de l'indice Bloomberg EGILB (Euro Government Inflation-Linked Bond) 1-5 Yrs qui est un indice représentatif des principaux marchés d'obligations souveraines de la zone euro indexées sur l'inflation (en euros, coupons réinvestis) et de maturité comprise entre 1 et cinq ans. Cet indicateur est libellé en euros et calculé coupons réinvestis.

L'indice est calculé et publié par Bloomberg Index Service Limited.

Le FCP est géré activement. L'indice Bloomberg EGILB (Euro Government Inflation-Linked Bond) 1-5 Yrs est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'indicateur de référence est utilisé par l'OPCVM au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. À la date de la rédaction du prospectus, l'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: https://www.bloombergindices.com.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la SGP dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Le FCP n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

STRATÉGIES UTILISÉES

Le FCP a vocation à être exclusivement investi en titres de créances et instruments du marché monétaire internationaux.

La Société de Gestion effectue une gestion active et discrétionnaire Afin d'atteindre l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement consiste à tirer parti de plusieurs sources de valeur ajoutée:

- 1. De la gestion active de la sensibilité du portefeuille à l'inflation, en fonction des anticipations des projections d'inflation par la Société de Gestion. La sensibilité du portefeuille aux variations d'inflation, tel qu'anticipé par le marché, est flexible et pourra être pilotée à l'intérieure d'une fourchette comprise entre [0; +7];
- 2. De la gestion active et flexible de la sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêt, à l'intérieur de la fourchette [-1; 5]; la Société de Gestion détermine une allocation théorique optimale entre les taux réels et nominaux, en fonction de ses anticipations d'évolution de l'inflation, des principaux taux directeurs et des taux longs;
- 3. De l'allocation entre les pays composant l'univers d'investissement en fonction des zones d'inflation auxquelles le gérant souhaite exposer le portefeuille; l'univers d'investissement est composé des pays et zones géographiques suivants: les pays de la zone Euro et les pays membres de l'OCDE, à l'exception des pays émergents. Dans ce cadre, le fonds se donne la flexibilité d'investir sur des obligations d'émetteurs hors zone euro jusqu'à 50 % de son actif net;
- **4.** De la gestion de l'exposition sur les courbes de taux réels et de points morts d'inflation en fonction des anticipations de déformation de ces courbes (stratégies de pentification et d'aplatissement), du portage et de l'effet passage du temps (roll down) sur les courbes; (le point mort d'inflation de marché est égal à la différence entre le taux nominal d'une obligation classique et le taux réel d'une obligation indexées sur l'inflation, de même maturité et de même émetteur);



5. Des stratégies d'arbitrage ou de portage,

La stratégie de portage consiste à maximiser le rendement courant; il s'agit notamment de rechercher le meilleur rendement entre obligations indexées et obligations nominales en tenant compte de la saisonnalité de l'inflation. Elle est principalement utilisée sur les maturités courtes.

Les stratégies d'arbitrage peuvent porter entre des obligations ou des instruments dérivés d'émetteurs, de maturités, de zones géographiques, de type différents (nominales, indexées) et d'indexation d'inflation différentes. Elles ont pour objectif de tirer parti des écarts de rendement des titres et de l'évolution de ces écarts de rendement en fonction des anticipations de la Société de Gestion. Ainsi, seront notamment exploitées dans ce fonds les stratégies d'arbitrages entre les inflations tirées des points morts d'inflation et celles provenant des prix des swaps d'inflation et les stratégies d'arbitrages entre les inflations tirées des points morts d'inflation à l'intérieur d'une même zone géographique ou entre plusieurs zones géographiques

6. De la sélection des émetteurs et des titres:

Les émetteurs sont sélectionnés en fonction de l'analyse crédit développée par la Société de Gestion et de la valorisation des titres.

L'analyse crédit permet d'avoir une vue fondamentale de l'émetteur et de juger de sa capacité financière. Cette analyse a pour but d'évaluer la prime de risque requise.

Les émetteurs et les émissions sont sélectionnés en considération de leur valeur relative et de leur risque.

Les investissements porteront sur les titres de taux réels et de taux nominaux de dettes d'état de la zone euro et des principaux pays émetteurs d'obligations indexées, membres de l'OCDE, hors pays émergents. Les émetteurs sélectionnés pourront également à titre accessoire être des émetteurs de dette privée.

La fourchette de sensibilité aux spreads de crédit est comprise entre [0;+5]

De l'optimisation de la mise en place des six stratégies énumérées ci-dessus

L'idée est de maximiser la valorisation lors de l'implémentation et de la sortie des stratégies. À partir de la décision d'investissement, la mise en place de chaque stratégie dans le portefeuille sera effectuée en fonction des conditions de marché. En l'occurrence, la liquidité du marché secondaire, les flux des investisseurs et les opportunités créées par le marché primaire sont analysés. Ces éléments d'analyse sont également pris en compte lors de la cession de la stratégie.

Le FCP sélectionne uniquement des titres de créance et instruments du marché monétaire ayant la qualité « investment grade » lors de l'investissement.

Tableau de synthèse:

		Minimum	Maximum
Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt		-1	5
Fourchette de sensibilité aux spreads de crédit		0	5
Zone géographique des émetteurs de titres	Zone euro	50 %	110 %
	Pays de l'OCDE (hors pays émergents)	0 %	50 %

Dans le cadre du processus de sélection des titres, la société de gestion vise à obtenir une note ESG moyenne supérieure à celle obtenue par son univers d'investissement après retrait de 20 % des titres de l'univers émis par les émetteurs les plus mal notés selon la méthodologie d'analyse ESG propriétaire GREaT.

L'univers d'investissement est composé des valeurs composant l'indice Bloomberg World Government Inflation-Linked Bond¹

De plus amples informations concernant l'Indice et la méthodologie générale à l'origine des indices Bloomberg sont disponibles sur le site Internet des indices de Bloomberg: https://www.bloombergindices.com



¹ L'indice Bloomberg World Government Inflation-Linked Bond Index vise à refléter la performance du marché suivant:

⁻ Obligations indexées sur l'inflation émises par les gouvernements de pays développés;

⁻ Exposition sur l'ensemble de la courbe de rendement (durée de vie résiduelle minimum de 1 an);

⁻ Obligations « investment grade » uniquement

⁻ Taille minimum des émetteurs de 2 milliards USD (4 milliards USD pour les nouveaux marchés intégrant l'Indice).

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

■ Titres de créance et instruments du marché monétaire

Afin de réaliser sa stratégie d'investissement, le FCP est majoritairement investi en titres de créance et instruments du marché monétaire indexés sur l'inflation et émis par États de la zone euro et des États membres de l'OCDE, hors pays émergents. La proportion d'obligations indexées sur l'inflation sera de 50 % minimum de l'actif du FCP.

Le FCP peut également être investi en titres de créances et instruments du marché monétaire classiques (taux fixe, taux variables et taux révisables) émis par des États de la zone euro et des États membres de l'OCDE.

Le FCP sera investi à 50 % minimum de son actif en titres libellés en euro.

Les titres sélectionnés ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "Investment Grade") ou une notation jugée équivalente par la Société de Gestion, et sont sélectionnés afin de respecter la fourchette de sensibilité du FCP comprise en -1 et 5.

À partir de l'univers d'investissement défini ci-dessus (zone géographique, fourchette de sensibilité, notations minimales à l'acquisition et en détention), la Société de Gestion procède à une analyse interne du risque de crédit pour sélectionner ou céder un titre. Elle ne recourt pas mécaniquement et exclusivement à des notations fournies par les agences de notation mais intègre sa propre analyse du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité), pour décider de l'acquisition du titre, de sa conservation ou de sa cession en cas d'évolution de la notation du titre. Il n'y aura aucun investissement direct en titrisations ou en titres subordonnés. L'exposition du FCP aux titres de créances pourra représenter jusqu'à 110 % de l'actif net du FCP.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés de sorte à ce que les titres de catégorie High Yield ayant une notation inférieure à BBB-/Baa3 (catégorie "Investment Grade") ou une notation jugée équivalente par la Société de Gestion, ne puissent représenter plus de 10 % de l'actif du FCP.

Le risque de change est systématiquement couvert.

Parts ou actions de placements collectifs de droit français, autres OPCVM, FIA et fonds d'investissement de droit étranger

Dans la limite de 10 % de l'actif net, le FCP peut également investir en parts ou actions d'OPCVM français ou européens et de Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) de droit français, eux-mêmes investis exclusivement en titres émis ou garantis par les États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

Ces OPC peuvent être notamment spécialisées sur les stratégies de gestion auxquelles le FCP n'a pas recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement. Cette diversification restera accessoire et a pour but de créer de la valeur ajoutée, dans un cadre de risque maîtrisé.

Le FCP se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPCVM et de Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) gérés par LBP AM ou une société liée.

Actions

Néant.

2. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture ou d'exposition (positive ou négative) ou de mettre en place des stratégies d'arbitrage:

- Futures, swaps et options de taux ou sur indices de taux sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré à des fins de couverture, d'exposition (positive ou négative) sur taux: ces instruments seront utilisés notamment afin de couvrir le risque de taux sur le portefeuille ou sur un ou plusieurs titres, d'ajuster la sensibilité du portefeuille aux taux réels entre -1 et 5, de mettre en place des stratégies sur les mouvements de courbe en arbitrant les maturités au sein de la courbe des taux;
- Futures et options de change sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré, swap de change et change à terme à des fins de couverture sur les devises. Le risque de change est systématiquement couvert;
- Swaps et options sur indices d'inflation à des fins de couverture ou d'exposition (positive ou négative) aux risques d'inflation: ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque d'inflation sur le portefeuille ou sur un ou plusieurs titres en particulier ou d'augmenter l'exposition du portefeuille ou encore de mettre en place des stratégies d'arbitrage.



La mise en œuvre de ces stratégies dépend du contexte des marchés financiers et de la valeur des actifs en portefeuille, et a pour but de couvrir le portefeuille contre des risques financiers et de l'exposer.

Le FCP n'a pas recours aux Total Return Swap.

La limite de l'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net du FCP.

Le niveau de levier du FCP sur l'ensemble des marchés (résultant de l'investissement en direct dans les instruments financiers et de l'utilisation des instruments financiers à terme) ne pourra excéder 210 % de l'actif (levier net), 300 % de l'actif (levier brut).

Le recours du FCP aux instruments financiers à terme ne le conduit pas à s'exposer à un risque autre que ceux liés aux actifs éligibles mentionnés à la rubrique "Actifs".

3. Titres intégrant des dérivés

Néant.

4. Dépôts d'espèces

Afin de réaliser son objectif de gestion, et notamment dans le cadre de gestion de sa trésorerie, le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, dans la limite de 20 % de l'actif net du FCP.

5. Emprunts d'espèces

Le FCP peut emprunter jusqu'à 10 % de son actif en espèce pour faire face à des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats...).

6. Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le FCP peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres

(des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

Nature des interventions

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur le marché en vue d'améliorer la performance du portefeuille, optimiser la gestion de la trésorerie, ainsi que les revenus du FCP.

■ Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations:

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont les titres éligibles à la stratégie d'investissement (titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire tels que décrits dans la rubrique "Actifs (hors dérivés intégrés)").

■ Niveau d'utilisation envisagée et autorisée

Le FCP peut intervenir sur des opérations de cession temporaire dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition temporaire dans la limite d'une fois l'actif. Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire, et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 30 % de l'actif net.

Sélection des Contreparties

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "frais et commissions".

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

Rémunération

Des informations complémentaires relatives à la rémunération figurent à la rubrique "Frais et commissions".



7. Contrats constituant des garanties financières

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues en garantie uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme, dans des obligations d'État de haute qualité, dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement, ou en dépôts auprès d'établissement de crédit.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes:

- Qualité de crédit des émetteurs: les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité);
- Liquidité: les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents;
- Corrélation: les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie;
- Diversification: l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net;
- Conservation: toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

La Société de Gestion s'engage à neutraliser de manière systématique le risque de contrepartie.

Conformément à sa politique interne de gestion des garanties financière, la Société de Gestion détermine:

- Le niveau de garantie financière requis; et
- Le niveau de décote applicable aux actifs reçus au titre de garantie financière, notamment en fonction de leur nature, de la qualité de crédit des émetteurs, de leur maturité, de leur devise de référence et de leur liquidité et volatilité.

La Société de Gestion procédera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (mark-to-market). Les appels de marge seront réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financière.

PROFIL DE RISQUE

Le FCP relève de la classification "Obligations et autres titres de créance internationaux". À ce titre, les principaux risques associés aux techniques employées auxquels s'expose l'investisseur sont:

- **Risque de perte en capital**: le FCP n'offre pas de garantie en capital; il existe un risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué.
- **Risque de gestion discrétionnaire**: la gestion repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe donc un risque que le FCP ne soit pas exposé à tout moment sur les marchés et/ou les valeurs les plus performants.
- Risque lié à la détention d'instruments indexés sur l'inflation: le FCP étant investi en instruments (dont les dérivés) indexés sur l'inflation, il est donc sensible à la variation des taux d'intérêt réels. Sa valeur liquidative pourra baisser significativement dans le cas d'une inflation négative (déflation) ou d'une baisse de l'inflation anticipée.
- **Risque de taux**: il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative du FCP pourra baisser de manière significative.
- **Risque de crédit**: en cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le FCP baissera; cette baisse pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers dérivés: Les stratégies mises en œuvre via les instruments financiers dérivés proviennent des anticipations de l'équipe de gestion. Si l'évolution des marchés ne se révèle pas conforme aux stratégies mises en œuvre, cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque lié à la surexposition**: le FCP peut avoir recours à des instruments financiers à terme afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du FCP au-delà de l'actif net. En fonction du sens des opérations, l'effet de la baisse (en cas d'exposition positive) ou de la hausse (en cas d'exposition négative) peut être amplifié et ainsi accroître la baisse de la valeur liquidative du FCP.



■ Risque de durabilité: tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment: 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires.

Le FCP n'offre aucune garantie en capital ou en performance.

Les risques accessoires associés aux techniques employées sont:

- Risque lié à la détention de titres dont la notation est basse ou inexistante: le FCP peut détenir à titre accessoire des titres dont la notation est basse (obligations haut rendement) ou inexistante: ces titres présentent un risque de défaut plus élevé et une volatilité plus importante.
- **Risque de liquidité**: le FCP peut être investi jusqu'à 10 % de son actif dans des titres "à haut rendement / high yield", les volumes échangés sur ces titres peuvent ponctuellement se trouver réduits dans certaines conditions de marché. Les fourchettes de cotation peuvent s'en trouver élargies.
- Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres:
 - Le FCP est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du FCP.
 - Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est supérieure à 3 ans.



Rapport de Gestion

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPCVM

Néant

COMMENTAIRE DE GESTION

Evolution des marchés obligataires et de l'inflation

Sur les marchés financiers, 2024 a été l'année de l'entrée dans un cycle de détente monétaire pour bon nombre de banques centrales des pays développés. Pour autant, et de façon contre-intuitive, les rendements obligataires se sont globalement tendus sur l'année. Ceci est la conséquence de « l'exceptionnalisme » de la croissance américaine, de la persistance de l'inflation des services et du contexte politique. Ainsi, les marchés de taux ont enregistré une forte volatilité et les tendances n'ont pas été linéaires, loin de là.

L'année 2024 a confirmé la tendance à la désinflation amorcée en 2023, bien que les niveaux d'inflation restent supérieurs aux cibles des banques centrales. Cette amélioration a été principalement soutenue par la baisse des prix des matières premières et l'atténuation des chocs économiques récents. Cependant, la désinflation s'est avérée plus lente qu'attendu, notamment en raison des tensions persistantes sur les prix des services domestiques et des salaires. Face à cette amélioration partielle, la Fed, la BCE et la Banque d'Angleterre (BoE) n'ont commencé à baisser leurs taux directeurs qu'au cours du deuxième semestre 2024, réduisant leurs taux de 100 bps pour la Fed et la BCE, et de 50 bps pour la BoE. Ces mesures ont ramené les taux à 4,50 %, 3 % et 4,75 % respectivement.

En zone euro, l'inflation s'est établie à 2,4 % en 2024, marquant une baisse par rapport à 2,9 % en 2023 et 9,2 % en 2022. La diminution de l'inflation alimentaire, qui atteint 1,5 % en 2024 (contre 6 % en 2023), constitue un facteur clé de cette amélioration. Toutefois, l'inflation sous-jacente reste à 3,4 %, bien au-dessus de la cible de 2 %, reflétant la persistance des pressions sur les services, avec une inflation à 4 % en 2024, comme en 2023. En France, l'inflation est bien orientée, et ralentit à 1,8 % en 2024, contre 4,1 % en 2023. L'inflation sous-jacente y recule à 2 %, et celle sur les services à 2,2 % en 2024 (contre 3,1 % en 2023). Ces évolutions placent la France parmi les pays les plus avancés dans la maîtrise de l'inflation au sein de la zone euro.

Aux États-Unis, l'inflation s'est établie à 2,9 % en 2024, contre 3,4 % en 2023. L'inflation sous-jacente diminue également à 3,2 %, bien qu'elle reste supérieure à l'objectif de 2 %. Les prix des services, en hausse de 4,4 % en 2024 (contre 5,3 % en 2023), continuent de poser un problème majeur, reflétant la robustesse de la dynamique salariale. Les politiques protectionnistes envisagées par Trump, président élu fin 2024 aux États-Unis, ont également accru les risques inflationnistes, tant à court qu'à moyen terme, et ont ajouté des incertitudes sur la trajectoire de convergence vers les objectifs de stabilité des prix. Au Royaume-Uni, la désinflation est notablement plus marquée mais reste à un niveau élevé. L'inflation chute à 2,5 % en 2024, après 7,3 % en 2023. Toutefois, l'inflation sous-jacente reste élevée à 3,7 %, contre 6,2 % en 2023, signalant des tensions persistantes. Les prix des services, bien qu'en ralentissement (5,5 % en 2024 contre 6,8 % en 2023), continuent de freiner une désinflation plus rapide.

En ce qui concerne la croissance économique, l'année 2024 a été hétérogène sur le plan mondial. Ainsi, l'activité économique est restée forte aux États-Unis malgré des taux de la Fed maintenus élevés jusqu'à la fin de l'été. Cette résistance de l'économie américaine a d'ailleurs été qualifiée « d'exceptionnalisme américain ». En revanche, en zone euro l'activité a été moins dynamique, notamment pénalisée par les pays cœurs, principalement l'Allemagne et la France, alors que les pays périphériques enregistraient des taux de croissance robustes.

Parallèlement, le contexte politique a accentué les incertitudes, notamment avec la dissolution de l'Assemblée nationale en France, qui a connu 4 premiers ministres en 2024, la victoire des travaillistes au Royaume-Uni, les élections américaines marquant le retour de D. Trump à la présidence, et l'éclatement de la coalition allemande qui est à l'origine de futures élections allemandes en février 2025. Le contexte géopolitique a également fait partie du manque de visibilité dans les perspectives économiques et financières.

Ces événements économiques et politiques ont, par conséquent, pesé sur les marchés obligataires. Les baisses de taux directeurs d'amplitudes moindres par rapport aux anticipations de marché de fin 2023 ont ainsi participé aux tensions des taux obligataires. Les incertitudes, notamment celles liées au programme inflationniste et protectionniste de Trump, ont, en plus, renforcé les primes de terme et d'inflation. Plus globalement, l'envolée du cours du pétrole, un soutien moindre des politiques monétaires non conventionnelles (« quantitative tightening ») et la normalisation de la politique monétaire de la BoJ ont été également ajouté des pressions supplémentaires sur les marchés obligataires mondiaux.

Dans cet environnement, les rendements nominaux et réels se sont accrus et les pentes de courbe de taux se sont accentuées sur l'année. Par ailleurs, les primes de risque ont enregistré différents régimes. La situation politique en France a, en effet, causé une hausse de la prime de risque des titres du trésor français, jusqu'à 88 bps sur l'échéance à



10 ans, un plus haut depuis 2012. En revanche, l'amélioration des fondamentaux et des notations des pays périphériques de la zone euro a permis aux écarts de taux de leurs obligations vis-à-vis de celles de l'Allemagne de se contracter.

Ainsi, fin 2024, le taux du 5 ans allemand réel a atteint 0,40 %, soit une trentaine de points de base plus hauts qu'en début d'année alors que l'équivalent 10 ans a gagné plus de 40 pb à 0,50 %. En revanche, le 5 ans réel italien s'est détendu de 25 pb à 1,25 %. Dans le même temps, les anticipations à terme à 5 ans dans 5 ans se sont contractées de 25 pb à 2 % en zone euro mais sont restées stables à 2,50 % et 3,30 %, respectivement Outre-Atlantique et Outre-Manche.

Quelle a été notre politique de gestion dans cet environnement obligataire?

En 2024, le fonds LBPAM INFLATION FLEXIBLE a enregistré une performance nette de frais de +2,50 %, en surperformance de +0,24 % par rapport à son indice de référence. Les obligations indexées sur l'inflation de la zone européennes ont été les plus gros contributeurs à la performance, particulièrement les obligations italiennes, françaises et espagnoles, grâce notamment au portage d'inflation et au resserrement des primes de risques de l'Italie et de l'Espagne.

Sur le front de l'inflation, nous avons continué de préférer une exposition aux échéances courtes sur le marché euro. Ceci a permis de profiter du portage d'inflation et de la persistance de cette inflation en 2024. De plus, des swaps receveurs de moins de 2 ans ont, par exemple étaient initiés à plusieurs reprises lorsque les valorisations étaient relativement faibles, jusqu'à un niveau de 1,75 %, c'est-à-dire proche, voire en deçà, des prévisions des stratégistes les plus pessimistes sur l'inflation euro. A contrario, des swaps payeurs d'inflation de long terme ont été maintenus en portefeuille une bonne partie de l'année. En termes géographiques, l'inflation française a été clairement écartée au profit de l'inflation de la zone euro. En outre, des stratégies de points morts d'inflation sur le marché américain ont été également développées en cours d'année.

Le portefeuille était, en outre, principalement constitué de taux réels, à la fois de la zone euro mais également, en termes de diversification internationale, de taux anglais, suédois et américains. Les taux réels français étaient souspondérés en portefeuille au profit de titres italiens et espagnols. Aussi, la cherté relative des OAT indexées nous a conduits à mettre en place une stratégie de « iota ». Ces arbitrages ont été bénéfiques grâce à un portage plus élevé mais également compte tenu de la dépréciation du crédit français liée à la crise politique en France.

En termes de risque de taux, la sensibilité globale du portefeuille, légèrement plus faible que celle de l'indice de référence début 2024, à 2,86 (versus 3), a été augmentée tout au long de l'année. Dès le premier trimestre 2024, des rachats de positions vendeuses de taux nominaux, alors que les taux se retendaient violemment, ont contribué à un regain d'une demi-année à 3,40. Par la suite, les expositions sur les taux réels de la zone euro, mais aussi anglais et américain, ont pu être renforcées. Fin 2024, la sensibilité du portefeuille était ainsi de 3,30, soit 50 pb de plus que celle de l'indice de référence, et composée pour près de 15 % de risque de taux hors de la zone euro.

Au cours de l'année, le fonds LBPAM Inflation flexible a eu recours à différents instruments financiers dérivés: les futures de taux (dérivés listés), options sur futures de taux, swaps de taux et d'inflation.

PERFORMANCES

L'indice de référence est Bloomberg Euro Government Inflation-Linked Bond 1-5 ans

Performances	Fonds – Part I	Indice de référence
Sur 1 an	2,50 %	2,26 %
Sur 3 ans	9,15 %	7,08 %

Performances	Fonds – Part L	Indice de référence
Sur 1 an	2,20 %	2,26 %
Sur 3 ans	8,52 %	7,08 %

Performances	Fonds – Part GP	Indice de référence
Sur 1 an	2,51 %	2,26 %
Sur 3 ans	9,58 %	7,08 %

Performances	Fonds – Part MH	Indice de référence
Sur 1 an	2,77 %	2,26 %
Sur 3 ans	_	_

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode de calcul de l'engagement. Le niveau de levier net maximum du FCP est de 210% de l'actif net. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
OSTRUM SRI CASH M	129 237 432,31	121 970 629,10	251 208 061,41
ITAL BU 1.5 05-29	45 942 368,89	7 410 710,76	53 353 079,65
FRAN GO 1.85 07-27	23 598 036,66	18 882 307,70	42 480 344,36
SPAI IL 0.65 11-27	20 359 998,84	12 320 424,36	32 680 423,20
US TREAS I 2,5 01/29	19 108 793,44	19 489 890,32	38 598 683,76
FRAN GO 0.1 03-25	13 838 430,00	16 417 539,70	30 255 969,70
FRAN GO 0.1 03-29	22 805 912,54	5 841 609,35	28 647 521,89
ROYA DES 1.0 11-30	10 837 596,43	17 727 505,30	28 565 101,73
FRAN GO 0.1 03-26	10 346 497,56	15 806 791,80	26 153 289,36
OAT I 3.15% 07/32	11 927 743,20	11 848 617,16	23 776 360,36

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 210,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 300,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- -100,07 % selon la méthode de l'engagement,
- 122,31 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Le FCP relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)):

Le fonds n'a eu ni recours aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT), ni aux Total Return Swap (TRS).

OPCVM: INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés / Identité des contreparties à ces transactions financières dérivés / Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Au cours de l'exercice sous revue, l'OPC a eu recours à des produits dérivés (Change à terme, ; SWAP de taux et d'inflation ; Options sur taux d'intérêt et sur obligation future, ; Futures sur taux d'intérêt et sur obligation).

À fin décembre 2024, le portefeuille comprenait les dérivés OTC suivants :

- Collatéral cash sur prêt emprunt ;.

Les contreparties à ces opérations étaient :

- JP MORGAN AG
- NOMURA FINANCIAL P.

Le montant total des collatéraux s'élevait à : -120 000,00 EUR.

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2^e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPCVM, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM: www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,01 % de l'actif net moyen pour la part FR0013358033,
- 0,01 % de l'actif net moyen pour la part FR0013358058,
- 0,01 % de l'actif net moyen pour la part FR0013358025,
- 0,01 % de l'actif net moyen pour la part FR001400E5T8.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes:

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction:
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
 - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

Personnel concerné par ces dispositions: l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.

Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération

variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.

- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori: les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par:
 - Restitutions: reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion;
 - Malus: diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée),
 applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération: pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2024			
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2024			
Fixes bruts	15 448 218 €		
Variables + primes bruts	5 503 937 €		
Ensemble des gérants			
Fixes bruts	3 491 000 €		
Variables + primes bruts	1863260€		
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)			
Fixes bruts	1400 500 €		
Variables + primes bruts	735 900 €		

Comptes annuels

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	280 960 290,11
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	280 960 290,11
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	9 979 377,06
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	9 979 377,06
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	14 928 409,72
OPCVM	14 928 409,72
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	679 991,86
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	306 548 068,75
Créances et comptes d'ajustement actifs	341 677,55
Comptes financiers	7 429,33
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	349 106,88
Total de l'actif I+II	306 897 175,63

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

COMPTES ANNUELS

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	297 683 658,98
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	7 950 468,84
Capitaux propres I	305 634 127,82
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	305 634 127,82
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	634 599,47
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	634 599,47
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	624 847,89
Concours bancaires	3 600,45
Sous-total autres passifs IV	628 448,34
Total Passifs: I+II+III+IV	306 897 175,63

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

COMPTES ANNUELS

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	0,00
Produits sur obligations	2 677 934,61
Produits sur titres de créances	119 540,40
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	399 456,34
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	35 105,71
Sous-total produits sur opérations financières	3 232 037,06
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	-505 044,98
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-9 173,33
Sous-total charges sur opérations financières	-514 218,31
Total revenus financiers nets (A)	2 717 818,75
Autres produits:	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges:	
Frais de gestion de la société de gestion	-840 971,27
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-840 971,27
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	1 876 847,48
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-21 169,80
Sous-total revenus nets I = (C+D)	1 855 677,68
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	3 108 207,61
Frais de transactions externes et frais de cession	-9 425,61
Frais de recherche	-39 916,96
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	3 058 865,04
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-69 224,50
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	2 989 640,54

COMPTES ANNUELS

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	3 912 141,66
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-846,10
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	3 911 295,56
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-806 144,94
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	3 105 150,62
Acomptes:	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	7 950 468,84

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

Al. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

Ala. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du FCP est d'obtenir, sur la période de placement recommandée de 3 ans minimum, une performance

supérieure aux principaux marchés d'obligations souveraines de la zone euro indexées sur l'inflation. Le FCP n'étant cependant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

Alb. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	15 123 846,21	105 639 302,77	279 662 638,01	207 357 214,88	305 634 127,82
PART LBPAM INFLATION FLEXIBLE GP EN EUR					
Actif net	101,04	106,43	2 851 881,33	10 092,65	1 924,39
Nombre de titres	1,00000	1,00000	26 037,14191	88,70717	16,49941
Valeur liquidative unitaire	101,04	106,43	109,53	113,77	116,63
Capitalisation unitaire sur plus et moinsvalues nettes	-0,81	1,03	3,79	0,06	1,15
Capitalisation unitaire sur revenu	0,77	0,73	1,36	0,94	0,53
PART LBPAM INFLATION FLEXIBLE I EN	I EUR				
Actif net	101,16	105 639 091,48	124 881 624,79	102 087 074,95	109 686 642,25
Nombre de titres	0,01000	9 946,46993	11 460,35781	9 026,34494	9 461,94378
Valeur liquidative unitaire	10 116,00	10 620,76	10 896,83	11 309,90	11 592,40
Capitalisation unitaire sur plus et moinsvalues nettes	-81,00	101,07	377,72	6,53	113,43
Capitalisation unitaire sur revenu	78,00	38,54	105,40	84,58	51,27
PART LBPAM INFLATION FLEXIBLE L EI	N EUR				
Actif net	99,98	104,86	66 354 951,15	581 459,08	315 580,50
Nombre de titres	1,00000	1,00000	617 202,76953	5 222,22343	2 773,23627
Valeur liquidative unitaire	99,98	104,86	107,50	111,34	113,79
Capitalisation unitaire sur plus et moinsvalues nettes	-0,82	1,01	3,74	0,06	1,11
Capitalisation unitaire sur revenu	0,26	0,21	0,97	0,59	0,17
PART LBPAM INFLATION FLEXIBLE MH	EN EUR				
Actif net	0,00	0,00	85 574 180,74	104 678 588,20	195 629 980,68
Nombre de titres	0,00	0,00	8 645,00000	10 155,00000	18 467,00000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	9 898,69	10 308,08	10 593,49
Capitalisation unitaire sur plus et moinsvalues nettes	0,00	0,00	-2,35	5,97	103,60
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	-1,42	110,48	74,18
PART LBPAM INFLATION FLEXIBLE O E	N EUR				
Actif net	15 123 544,03	0,00	0,00	0,00	0,00
Nombre de titres	1500,00000	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeur liquidative unitaire	10 082,36	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur plus et moinsvalues nettes	-82,22	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu	65,48	0,00	0,00	0,00	0,00



A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 — Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB: les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat): B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2e alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur:

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes);
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus);
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle: OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du horsbilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 — Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant):

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés. Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro. La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

L'OPC se conforme aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPC. La devise de comptabilité est l'euro.

Les actifs du portefeuille, y compris les garanties financières, tels que décrits dans le prospectus, sont valorisés selon les règles applicables ci-dessous:

Méthode de valorisation:

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h heure de Londres.



Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et autres fonds d'investissement non cotés sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante:

- Prêts et emprunts de titres: les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension: les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent. Les opérations d'échange de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante:
- Les contrats d'échange de conditions d'intérêts et/ ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie future (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et / ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échange ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la Société de gestion. Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion.

Méthode de comptabilisation

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.

Evaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors-bilan L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat

Exposition directe aux marchés de crédit: principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.):

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées: note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation

Les règles de détermination de la note retenue sont alors:

- ler niveau: s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur
- 2e niveau: la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »





Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Le prospectus prévoit que les frais de gestion s'élèvent au maximum à:

- 0,50 % TTC de l'actif net sur les parts I
- 0,90 % TTC de l'actif net sur la part L
- 0,70 % TTC de l'actif net sur la part GP et MH

Pour les actions I, le taux global de provision de frais de gestion (hors frais de transaction et hors frais de recherche) est de 0,37 % TTC sur l'actif moyen annuel.

Pour les actions MH, le taux global de provision de frais de gestion (hors frais de transaction et hors frais de recherche) est de 0.17 % TTC sur l'actif moyen annuel.

Pour les actions L, le taux global de provision de frais de gestion fixe (hors frais de transaction et hors frais de recherche) est de 0.72 % TTC.

Pour les actions GP, le taux global de provision de frais de gestion fixe (hors frais de transaction et hors frais de recherche) est de 0.42 % TTC.

Ces frais sont directement imputés au compte de résultat. Le taux de frais cotisation AMF est de 0.00094 %.

La société de gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0.03 %.

Commission de surperformance

Des frais de gestion variables seront prélevés pour les parts I, au profit de la Société de Gestion. Ces frais de gestion correspondent à 20 % de la surperformance nette de frais de gestion fixes. La surperformance du FCP correspond à la différence positive entre l'actif net du FCP avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance et l'actif net d'un OPC fictif réalisant la performance de l'indicateur de référence, l'indice Bloomberg EGILB (Euro Government Inflation-Linked Bond) 1-5 Yrs, et ajustée des souscriptions et des rachats dans le FCP. La commission de surperformance est provisionnée lors de chaque calcul de valeur liquidative. En cas de sous performance du FCP sur une valeur liquidative donnée, la provision est réajustée par le biais d'une reprise de provision, plafonnée à la hauteur de la dotation existante. En cas de rachat, une quotepart de la provision pour frais de gestion variable sur l'encours constatée comptablement lors de la dernière valorisation est, au prorata du nombre de parts rachetées, affectée définitivement à un compte de tiers spécifique. Cette quote-part de frais de gestion variables est acquise à la Société de Gestion dès le rachat. La commission de surperformance est perçue par la Société de Gestion lors de la date de paiement de la commission de surperformance, que la performance absolue du FCP sur la Période de Calcul soit positive ou négative. À la Date de constatation, dans le cas d'une sous-performance du FCP sur la Période de Calcul, cette dernière est prolongée à l'année suivante. La dotation ne pourra s'incrémenter à nouveau que lorsque la sous-performance au titre de la Période de Calcul sera comblée par le FCP. Date de constatation: dernière date de valeur liquidative du mois de décembre de chaque année. La Date de constatation devient une date de paiement de la commission de surperformance en cas de surperformance sur la Période de Calcul. Période de Calcul: période courant entre deux dates consécutives de paiement de la commission de surperformance (1re Période de calcul: du 01/01/2022 au 31/12/2022).



Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par:

Le revenu:

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values:

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice. Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables:

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part L, I et GP	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion
Part MH	Capitalisation	Capitalisation



B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	207 357 214,88
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	230 178 081,83
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-140 748 176,97
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 876 847,48
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	3 058 865,04
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	3 911 295,56
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	305 634 127,82

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
PART LBPAM INFLATION FLEXIBLE GP		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-72,20776	-8 183,09
Solde net des souscriptions/rachats	-72,20776	-8 183,09
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	16,49941	
PART LBPAM INFLATION FLEXIBLE I		
Parts souscrites durant l'exercice	3 949,69645	44 706 888,59
Parts rachetées durant l'exercice	-3 514,09761	-40 380 178,31
Solde net des souscriptions/rachats	435,59884	4 326 710,28
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	9 461,94378	
PART LBPAM INFLATION FLEXIBLE L		
Parts souscrites durant l'exercice	11 493,30498	1 274 544,92
Parts rachetées durant l'exercice	-13 942,29214	-1 555 649,69
Solde net des souscriptions/rachats	-2 448,98716	-281 104,77
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 773,23627	
PART LBPAM INFLATION FLEXIBLE MH		
Parts souscrites durant l'exercice	17 632,00000	184 196 648,32
Parts rachetées durant l'exercice	-9 320,00000	-98 804 165,88
Solde net des souscriptions/rachats	8 312,00000	85 392 482,44
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	18 467,00000	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
PART LBPAM INFLATION FLEXIBLE GP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM INFLATION FLEXIBLE I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM INFLATION FLEXIBLE L	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM INFLATION FLEXIBLE MH	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
LBPAM INFLATION FLEXIBLE GP FR0013358058	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	1924,39	16,49941	116,63
LBPAM INFLATION FLEXIBLE I FR0013358025	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	109 686 642,25	9 461,94378	11 592,40
LBPAM INFLATION FLEXIBLE L FR0013358033	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	315 580,50	2 773,23627	113,79
LBPAM INFLATION FLEXIBLE MH FR001400E5T8	Capitalisation	Capitalisation	EUR	195 629 980,68	18 467,00000	10 593,49



C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

Cla. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

	F citica	Ventil	ation des exp	tion des expositions significatives par pays			
Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-	
ACTIF							
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
PASSIF							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
HORS-BILAN							
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA	
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA	
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA	
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA	
Total	0,00						

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1 <x<=5 ans<="" td=""><td>> 5 ans</td><td><= 0,6</td><td>0,6<x<=1< td=""></x<=1<></td></x<=5>	> 5 ans	<= 0,6	0,6 <x<=1< td=""></x<=1<>
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

- Ventilation par nature de taux

		Ventilation des expositions par type de taux				
Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-	
ACTIF						
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Obligations	280 960,29	259 392,20	0,00	21 568,09	0,00	
Titres de créances	9 979,38	9 979,38	0,00	0,00	0,00	
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Comptes financiers	7,43	0,00	0,00	0,00	7,43	
PASSIF						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Comptes financiers	-3,60	0,00	0,00	0,00	-3,60	
HORS-BILAN						
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00	
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00	
Swaps	NA	12 075,00	-2 675,00	0,00	-9 400,00	
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total		281 446,58	-2 675,00	21 568,09	-9 396,17	

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

- Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-]3 - 6 mois] (*) +/-]6 - 12 mois] (*) +/-]1 - 3 ans] (*) +/-]3 - 5 ans] (*) +/-]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
ACTIF							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	59,42	50,03	0,00	151 054,07	93 399,32	27 405,67	8 991,79
Titres de créances	9 979,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	7,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-3,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	-2 675,00	0,00	8 000,00	4 000,00	1850,00	-1 775,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	10 042,62	-2 624,97	0,00	159 054,07	97 399,32	29 255,67	7 216,79

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

Cle. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 GBP +/-	Devise 2 USD +/-	Devise 3 SEK +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-		
ACTIF	ACTIF						
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Obligations et valeurs assimilées	4 110,39	3 849,18	0,00	0,00	0,00		
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
PASSIF							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Comptes financiers	-2,05	-1,54	-0,01	0,00	0,00		
HORS-BILAN							
Devises à recevoir	166,71	56,02	0,00	0,00	0,00		
Devises à livrer	-4 255,74	-3 908,05	0,00	0,00	0,00		
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Total	19,31	-4,39	-0,01	0,00	0,00		

Clf. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
ACTIF			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	280 960,29	0,00	0,00
Titres de créances	9 979,38	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
PASSIF			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	290 939,67	0,00	0,00

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

Clg. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPÉRATIONS FIGURANT À L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS FRANCE	33,97	0,00
GOLDMAN SACHS INTL LTD	321,50	0,00
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	68,96	0,00
JPMORGAN CHASE BANK BANK ONE NA CP IPA	3,70	0,00
JP MORGAN CHASE PARIS	250,89	0,00
SOCIETE GENERALE PAR	0,98	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
NOMURA FINANCIAL PRODUCTS EUROPE GMBH	210,55	0,00
Dépôt de garantie espèces versé		
OPÉRATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP FINANCE PARIS	0,00	20,06
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	0,00	0,13
GOLDMAN SACHS INTL LTD	0,00	340,68
NOMURA FINANCIAL PRODUCTS EUROPE GMBH	0,00	216,93
NATIXIS	0,00	56,81
Dettes		
Collatéral espèces		
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	0,00	330,87

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Souscriptions à recevoir	131 125,76
	Collatéraux	210 551,79
Total des créances		341 677,55
Dettes		
	Rachats à payer	131 125,76
	Frais de gestion fixe	68 664,78
	Frais de gestion variable	84 211,02
	Collatéraux	330 867,09
	Autres dettes	9 979,24
Total des dettes		624 847,89
Total des créances et des dettes		-283 170,34



D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
PART LBPAM INFLATION FLEXIBLE GP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	15,22
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,42
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,20
frais_gestion.part.frais_recherche_pourcentage	0,01
PART LBPAM INFLATION FLEXIBLE I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	461 285,93
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,37
Frais de gestion variables provisionnés	54 064,42
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,04
Frais de gestion variables acquis	30 146,60
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	17 095,97
frais_gestion.part.frais_recherche_pourcentage	0,01
PART LBPAM INFLATION FLEXIBLE L	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	4 918,87
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,72
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	96,53
frais_gestion.part.frais_recherche_pourcentage	0,01
PART LBPAM INFLATION FLEXIBLE MH	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	290 540,23
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,17
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	22 724,26
frais_gestion.part.frais_recherche_pourcentage	0,01

[«] Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»



D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	281 626,72
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	281 626,72

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			2 041 478,40
	FR001400P0R0	LBPAM SHORT TERM PART M	2 041 478,40
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			2 041 478,40



D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	1 855 677,68
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	1 855 677,68
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 855 677,68

Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE GP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	8,85
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	8,85
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	8,85
Affectation:	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	8,85
Total	8,85
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	485 197,21
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	485 197,21
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	485 197,21
Affectation:	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	485 197,21
Total	485 197,21
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE L

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	495,63
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	495,63
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	495,63
Affectation:	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	495,63
Total	495,63
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE MH

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	1 369 975,99
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 369 975,99
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 369 975,99
Affectation:	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	1 369 975,99
Total	1 369 975,99
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

ANNEXES

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 989 640,54
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	2 989 640,54
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 989 640,54

Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE GP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	19,06
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	19,06
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	19,06
Affectation:	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	19,06
Total	19,06
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 073 317,20
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 073 317,20
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 073 317,20
Affectation:	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	1 073 317,20
Total	1 073 317,20
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

37/81

ANNEXES

Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE L

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 092,99
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	3 092,99
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 092,99
Affectation:	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	3 092,99
Total	3 092,99
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE MH

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 913 211,29
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 913 211,29
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 913 211,29
Affectation:	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	1 913 211,29
Total	1 913 211,29
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

38/81



E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

El. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			280 678 663,39	91,84
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			280 678 663,39	91,84
Services aux collectivités			280 678 663,39	91,84
ALLEMAGNE 0.1% 15-04-26 IND	EUR	32 600 000	41 057 935,96	13,43
ETAT 3.15% 10/02	EUR	50 000	91 218,71	0,03
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 0.1% 01-03-26 IND	EUR	5 000	5 982,46	0,00
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.1% 01-03-25	EUR	50 000	59 418,60	0,02
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.1% 01-03-29	EUR	23 800 000	28 066 209,19	9,18
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.7% 25-07-30	EUR	6 300 000	7 945 740,11	2,60
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.5% 25-05-31	EUR	14 500 000	13 518 993,56	4,42
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.85% 25-07-27	EUR	25 300 000	35 625 779,53	11,66
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 3.4% 25-07-29	EUR	4 000 000	6 698 574,79	2,19
FRTR 0.1 03/01/28	EUR	1 000	1 157,96	0,00
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.65% 15-05-26	EUR	26 000 000	31 124 106,66	10,18
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.3% 15-05-28	EUR	50 000	63 783,64	0,02
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.4% 26-05-25	EUR	50 000	50 027,98	0,02
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.5% 15-05-29	EUR	55 250 000	58 563 665,25	19,17
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.4% 15-05-39	EUR	2 750 000	2 994 666,48	0,98
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.1% 15-09-26	EUR	100 000	140 722,42	0,05
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.15% 15-11-31	EUR	2 000 000	2 006 467,62	0,66
SPAIN GOVERNMENT BOND 4.0% 31-10-54	EUR	1 775 000	1 886 725,07	0,62
SPAIN IL BOND 0.65% 30-11-27	EUR	34 005 000	42 817 916,57	14,01
UNITED KINGDOM GILT INFLATION LINKED 0.125% 22-03-51	GBP	4 000 000	4 110 394,33	1,34
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 0.125% 15-07-30	USD	5 000	5 365,58	0,00
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 0.5% 15-01-28	USD	5 000	5 924,97	0,00
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 1.75% 15-01-34	USD	4 000 000	3 837 885,95	1,26
TITRES DE CRÉANCES			9 979 377,06	3,27
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			9 979 377,06	3,27
Services aux collectivités			9 979 377,06	3,27
FRAN TREA BILL BTF ZCP 29-01-25	EUR	10 000 000	9 979 377,06	3,27
TITRES D'OPC			14 928 409,72	4,88
ОРСУМ			14 928 409,72	4,88
Gestion collective			14 928 409,72	4,88
LBPAM SHORT TERM PART M	EUR	200	2 041 478,40	0,67
OSTRUM ISR CASH EONIA Part Z2	EUR	32	336 881,92	0,11
OSTRUM SRI CASH Part M	EUR	1 190	12 550 049,40	4,10
TITRES FINANCIERS MIS EN DÉPOSIT			281 626,72	0,09
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			281 626,72	0,09
Services aux collectivités			281 626,72	0,09
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.85% 25-07-27	EUR	200 000	281 626,72	0,09
Total			305 868 076,89	100,08

^(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).



E2. Inventaire des opérations à terme de devises

	Valeur actuelle présentée au bilan			Montant de l	'expositi	on (*)
Type d'opération	A -Aif	Dessif	Devi	ses à recevoir (+)	De	vises à livrer (-)
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
V/EUR/GBP/20250116	234,55	0,00	GBP	74 242,19	EUR	-74 007,64
V/EUR/GBP/20250116	0,00	-129,20	GBP	92 472,05	EUR	-92 601,25
V/EUR/USD/20250116	146,83	0,00	USD	56 024,26	EUR	-55 877,43
V/GBP/EUR/20250116	981,13	0,00	EUR	4 256 727,67	GBP	-4 255 746,54
V/USD/EUR/20250116	0,00	-56 808,38	EUR	3 851 240,05	USD	-3 908 048,43
Total	1 362,51	-56 937,58		8 330 706,22		-8 386 281,29

^(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.



E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle bil	Montant de l'exposition (*)	
3 3		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

^(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle bil		Montant de l'exposition (*)
	Nominai	Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
E6R/0.0/FIX/2.0605	1500 000	33 965,95	0,00	1500 000,00
E6R/0.0/FIX/2.099	800 000	16 822,53	0,00	800,000,00
E6R/0.0/FIX/3.076	875 000	0,00	-162 926,22	875 000,00
E6R/0.0/FIX/3.374	2 150 000	0,00	-177 751,19	2 150 000,00
FIX/2.682/E6R/0.0	2 000 000	51 754,10	0,00	2 000 000,00
FIX/3.283/E6R/0.0	4 000 000	155 125,38	0,00	4 000 000,00
FIX/3.39/E6R/0.0	2 000 000	166 370,03	0,00	2 000 000,00
SWAP INFL 15/08/26	8 000 000	0,00	-216 928,40	8 000 000,00
SWAP INFLA 15/09/29	17 500 000	3 701,43	0,00	17 500 000,00
SWAP INFLA 15012053	1400 000	250 889,93	0,00	1 400 000,00
SWAP INFLA 150824	22 000 000	0,00	-20 056,08	22 000 000,00
Sous-total 3.		678 629,35	-577 661,89	62 225 000,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		678 629,35	-577 661,89	62 225 000,00

^(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

ANNEXES

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou	Valeur actuelle bil	Montant de l'exposition (*)	
	Nominal	Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

^(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle bil	Montant de l'exposition (*)	
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

^(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

^(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	305 868 076,89
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-55 575,07
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	100 967,46
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	349 106,88
Autres passifs (-)	-628 448,34
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	305 634 127,82

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE GP	EUR	16,49941	116,63
Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE I	EUR	9 461,94378	11 592,40
Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE L	EUR	2 773,23627	113,79
Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE MH	EUR	18 467,00000	10 593,49

Rapport annuel

au 29 décembre 2023

exercice N-1

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	208 208 726,10	280 695 893,64
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	202 466 442,41	277 680 817,13
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	202 466 442,41	277 680 817,13
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	4 805 888,57	1 661 388,30
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 805 888,57	1 661 388,30
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	936 395,12	1 353 688,21
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	342 232,46	1 081 610,64
Autres opérations	594 162,66	272 077,57
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	18 422 048,39	3 962 837,28
Opérations de change à terme de devises	17 967 943,49	2 847 145,27
Autres	454 104,90	1 115 692,01
COMPTES FINANCIERS	146 892,19	179 765,08
Liquidités	146 892,19	179 765,08
TOTAL DE L'ACTIF	226 777 666,68	284 838 496,00

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	205 348 508,82	271 112 115,26
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	119 995,07	6 716 467,93
Résultat de l'exercice (a,b)	1 888 710,99	1834 054,82
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	207 357 214,88	279 662 638,01
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 250 120,49	1 868 153,19
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	1 250 120,49	1 868 153,19
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	342 232,47	1 081 610,64
Autres opérations	907 888,02	786 542,55
DETTES	18 141 756,16	3 307 704,80
Opérations de change à terme de devises	17 947 855,79	2 827 990,54
Autres	193 900,37	479 714,26
COMPTES FINANCIERS	28 575,15	0,00
Concours bancaires courants	28 575,15	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	226 777 666,68	284 838 496,00

⁽a) Y compris comptes de régularisation

⁽b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
XEUR FBTP BTP 0323	0,00	5 554 920,00
EURO BOBL 0323	0,00	3 472 500,00
FGBL BUND 10A 0323	0,00	2 791 530,00
XEUR FGBX BUX 0323	0,00	1 758 120,00
US 10Y ULT 0323	0,00	2 992 357,70
EURO BUND 0324	4 939 920,00	0,00
EURO-OAT 0324	920 570,00	0,00
EURO BTP 0324	4 051 100,00	0,00
XEUR FGBX BUX 0324	425 160,00	0,00
EURO SCHATZ 0324	10 654 500,00	0,00
US 10Y ULT 0324	2 670 882,75	0,00
Options		
EUREX EURO BUND 02/2024 PUT 128.5	115 038,00	0,00
EUREX EURO BUND 02/2024 CALL 137	1 429 758,00	0,00
EUREX EURO BUND 02/2024 PUT 132.5	416 328,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	,	,
Swaps de taux		
FIX/2.72/15/09/27	0,00	6 500 000,00
FIX/2.93 /15/09/27	0,00	6 500 000,00
FIX/3.39/E6R/0.0	2 000 000,00	0,00
E6R/0.0/FIX/3.076	875 000,00	0,00
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
LIFFE 3M EURIBOR 09/2023 CALL 97.375	0,00	1824533,44
LIFFE 3M EURIBOR 09/2023 PUT 96.375	0,00	10 278 807,19
EUREX EURO BUND 01/2023 PUT 132.5	0,00	6 079 950,00
EUREX EURO BUND 01/2023 PUT 135	0,00	9 624 375,00
EUREX EURO BUND 02/2023 PUT 126.5	0,00	727 470,00
EUREX EURO BUND 02/2023 PUT 128	0,00	1040760,00
EUREX EURO BUND 02/2023 PUT 130	0,00	1 598 310,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	1330310,00
Swaps de taux		
SWAP 3.67 15/08/26	0,00	8 000 000,00
FIX/2.544/E6R/0.0	0,00	2 500 000,00
FIX/2.59/E6R/0.0	0,00	2500 000,00
FIX/2.682/E6R/0.0 E6R/0.0/FIX/2.099	2 000 000,00	2 000 000,00
	800 000,00	800 000,00
E6R/0.0/FIX/1.941	0,00	800 000,00
FIX/2.577/E6R/0.0	0,00	2 000 000,00
FIX/3.283/E6R/0.0	4 000 000,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
E6R/0.0/FIX/3.374	2 150 000,00	0,00
E6R/0.0/FIX/2.94	1850 000,00	0,00
FIX/2.923/E6R/0.0	3 500 000,00	0,00
FIX/3.357/FIX/0.0	0,00	15 000 000,00
Swaps d'inflation		
SWAP INF 15/10/2031	1 000 000,00	1 000 000,00
SWAP INFL 15 01 2052	750 000,00	750 000,00
SWAP INFL 15.08.32	3 250 000,00	3 250 000,00
SWAP INFL 15/08/42	3 250 000,00	3 250 000,00
SWAP INFL 15/08/26	8 000 000,00	0,00
SWP INFL 15500332	0,00	4 000 000,00
SWP INFL 15500330	0,00	4 000 000,00
SWAP INFLA 15012053	1 400 000,00	0,00
SWAP INFL 15/12/24	30 000 000,00	0,00
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	11 742,54	752,79
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 602 793,71	2 549 528,84
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	18 776,07	799,11
Produits sur instruments financiers à terme	324 445,62	1372755,40
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	2 957 757,94	3 923 836,14
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	374,75
Charges sur instruments financiers à terme	25 913,11	473 038,08
Charges sur dettes financières	44 396,98	13 890,64
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	70 310,09	487 303,47
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	2 887 447,85	3 436 532,67
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	917 036,64	1347 627,24
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 970 411,21	2 088 905,43
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-81 700,22	-254 850,61
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	1 888 710,99	1 834 054,82

Les frais de recherche sont compris dans le poste «frais de gestion et dotations aux amortissements».

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent:

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

L'OPC se conforme aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPC. La devise de comptabilité est l'euro.

Les actifs du portefeuille, y compris les garanties financières, tels que décrits dans le prospectus, sont valorisés selon les règles applicables ci-dessous:

Méthode de valorisation:

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h heure de Londres.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et autres fonds d'investissement non cotés sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante:

- Prêts et emprunts de titres: les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension: les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sousjacent.

Les opérations d'échange de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

- Les contrats d'échange de conditions d'intérêts et/ ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie future (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et / ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échange ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la Société de gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion.

Méthode de comptabilisation

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.

Évaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors-bilan

L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.

Frais de gestion

Le prospectus prévoit que les frais de gestion s'élèvent au maximum à:

- 0,50 % TTC de l'actif net sur les parts I
- 0,90 % TTC de l'actif net sur la part L
- 0,70 % TTC de l'actif net sur la part GP et MH

Pour les actions I, le taux global de provision de frais de gestion (hors frais de transaction et hors frais de recherche) est de 0,35 % TTC sur l'actif moyen annuel.

Pour les actions MH, le taux global de provision de frais de gestion (hors frais de transaction et hors frais de recherche) est de 0.15 % TTC sur l'actif moyen annuel.

Pour les actions L, le taux global de provision de frais de gestion fixe (hors frais de transaction et hors frais de recherche) est de 0.70 % TTC.

Pour les actions GP, le taux global de provision de frais de gestion fixe (hors frais de transaction et hors frais de recherche) est de 0.40 % TTC.

Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.

Le taux de frais cotisation AMF est de 0.00085 %.

La société de gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0.03 %.

Commission de surperformance:

Des frais de gestion variables seront prélevés pour les parts I, au profit de la Société de Gestion. Ces frais de gestion correspondent à 20 % de la surperformance nette de frais de gestion fixes. La surperformance du FCP correspond à la différence positive entre l'actif net du FCP avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance et l'actif net d'un OPC fictif réalisant la performance de l'indicateur de référence, l'indice Bloomberg EGILB (Euro Government Inflation-Linked Bond) 1-5 Yrs, et ajustée des souscriptions et des rachats dans le FCP. La commission de surperformance est provisionnée lors de chaque calcul de valeur liquidative. En cas de sous performance du FCP sur une valeur liquidative donnée, la provision est réajustée par le biais d'une reprise de provision, plafonnée à la hauteur de la dotation existante. En cas de rachat, une quote-part de la provision pour frais de gestion variable sur l'encours constatée comptablement lors de la dernière valorisation est, au prorata du nombre de parts rachetées, affectée définitivement à un compte de tiers spécifique. Cette quote-part de frais de gestion variables est acquise à la Société de Gestion dès le rachat. La commission de surperformance est perçue par la Société de Gestion lors de la date de paiement de la commission de surperformance, que la performance absolue du FCP sur la Période de Calcul soit positive ou négative. À la Date de constatation, dans le cas



Annexes – Comptes 2023

d'une sous-performance du FCP sur la Période de Calcul, cette dernière est prolongée à l'année suivante. La dotation ne pourra s'incrémenter à nouveau que lorsque la sous-performance au titre de la Période de Calcul sera comblée par le FCP. Date de constatation:

dernière date de valeur liquidative du mois de décembre de chaque année. La Date de constatation devient une date de paiement de la commission de surperformance en cas de surperformance sur la Période de Calcul. Période de Calcul: période courant entre deux dates consécutives de paiement de la commission de surperformance (1^{re} Période de calcul: du 01/01/2022 au 31/12/2022).

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par:

Le résultat:

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values:

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nett réalisées			
Parts GP, I et L	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion			
Parts MH	Capitalisation	Capitalisation			



2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	279 662 638,01	105 639 302,77
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	86 395 747,81	296 435 033,04
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-167 457 016,34	-124 624 339,83
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 869 406,81	6 093 521,87
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 955 285,82	-2 325 195,66
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	3 682 835,11	6 174 975,89
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-2 329 703,90	-3 234 830,56
Frais de transactions	-50 973,99	-69 343,04
Différences de change	2 005 358,77	214 173,36
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	5 625 249,45	-6 798 317,59
Différence d'estimation exercice N	649 666,81	-4 975 582,64
Différence d'estimation exercice N-1	4 975 582,64	-1 822 734,95
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-1 061 452,24	68 752,33
Différence d'estimation exercice N	-604 387,83	457 064,41
Différence d'estimation exercice N-1	-457 064,41	-388 312,08
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 970 411,21	2 088 905,43
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	207 357 214,88	279 662 638,01

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	202 466 442,41	97,64
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	202 466 442,41	97,64
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	28 498 256,75	13,74
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	28 498 256,75	13,74
AUTRES OPÉRATIONS		
Taux	61 950 000,00	29,88
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	61 950 000,00	29,88

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	202 466 442,41	97,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	146 892,19	0,07
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 575,15	0,01
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	26 498 256,75	12,78	0,00	0,00	2 000 000,00	0,96	0,00	0,00
Autres opérations	4 800 000,00	2,31	0,00	0,00	9 500 000,00	4,58	47 650 000,00	22,98

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	11 628 890,22	5,61	74 712 224,12	36,03	71 223 239,64	34,35	44 902 088,43	21,65
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	146 892,19	0,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	28 575,15	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	10 654 500,00	5,14	0,00	0,00	17 843 756,75	8,61
Autres opérations	0,00	0,00	30 000 000,00	14,47	8 000 000,00	3,86	7 500 000,00	3,62	16 450 000,00	7,93

 $[\]ensuremath{(*)}\ Les\ positions\ \grave{a}\ terme\ de\ taux\ sont\ pr\'esent\'ees\ en\ fonction\ de\ l'\'ech\'eance\ du\ sous-jacent.$

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD					Devise 3 SEK		
	Montant	%	Montant	%	% Montant %		Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	9 908 076,51	4,78	1 182 654,13	0,57	3 666 172,25	1,77	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	1587 080,48	0,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	11 488 711,75	5,54	1204399,98	0,58	3 661 024,84	1,77	0,00	0,00
Comptes financiers	26 838,34	0,01	570,31	0,00	1166,50	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	2 670 882,75	1,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES: VENTILATION PAR NATURE

Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES	
Achat à terme de devise	1587 080,48
Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	16 380 863,01
Souscriptions à recevoir	15 835,30
Dépôts de garantie en espèces	
	207 731,07
Collatéraux	230 538,53
TOTAL DES CRÉANCES	18 422 048,39
DETTES	
Vente à terme de devise	16 354 136,57
Fonds à verser sur achat à terme de devises	1 593 719,22
Frais de gestion fixe	44 768,30
Frais de gestion variable	137 707,02
Autres dettes	11 425,05
TOTAL DES DETTES	18 141 756,16
TOTAL DETTES ET CRÉANCES	280 292,23

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE GP		
Parts souscrites durant l'exercice	4 590,63588	502 519,19
Parts rachetées durant l'exercice	-30 539,07062	-3 371 725,32
Solde net des souscriptions/rachats	-25 948,43474	-2 869 206,13
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	88,70717	
Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE I		
Parts souscrites durant l'exercice	4 562,84967	50 279 735,82
Parts rachetées durant l'exercice	-6 996,86254	-76 878 766,96
Solde net des souscriptions/rachats	-2 434,01287	-26 599 031,14
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	9 026,34494	
Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE L		
Parts souscrites durant l'exercice	191 622,07897	20 600 831,20
Parts rachetées durant l'exercice	-803 602,62507	-87 206 524,06
Solde net des souscriptions/rachats	-611 980,54610	-66 605 692,86
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 222,22343	
Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE MH		
Parts souscrites durant l'exercice	1 510,00000	15 012 661,60
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	1 510,00000	15 012 661,60
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	10 155,00000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE GP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE L	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE MH	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts LBPAM INFLATION FLEXIBLE GP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 431,17
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	138,86
Pourcentage de frais de recherche	0,02
Parts LBPAM INFLATION FLEXIBLE I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	392 731,35
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,35
Frais de gestion variables provisionnés	125 409,66
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,11
Frais de gestion variables acquis	12 297,36
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	21 661,59
Pourcentage de frais de recherche	0,02
Parts LBPAM INFLATION FLEXIBLE L	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	187 159,73
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	4 275,65
Pourcentage de frais de recherche	0,02
Parts LBPAM INFLATION FLEXIBLE MH	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	150 307,17
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	19 624,10
Pourcentage de frais de recherche	0,02

[«] Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC:

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés:

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023	
Titres pris en pension livrée	0,00	
Titres empruntés	0,00	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	250 318,88
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	1 888 710,99	1834 054,82
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 888 710,99	1834 054,82
Parts LBPAM INFLATION FLEXIBLE GP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	83,76	35 465,86
Total	83,76	35 465,86
Parts LBPAM INFLATION FLEXIBLE I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	763 493,26	1 207 921,72
Total	763 493,26	1 207 921,72
Parts LBPAM INFLATION FLEXIBLE L		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	3 127,66	602 999,08
Total	3 127,66	602 999,08
Parts LBPAM INFLATION FLEXIBLE MH		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 122 006,31	-12 331,84
Total	1 122 006,31	-12 331,84

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	119 995,07	6 716 467,93
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	119 995,07	6 716 467,93
Parts LBPAM INFLATION FLEXIBLE GP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	5,93	98 871,67
Total	5,93	98 871,67
Parts LBPAM INFLATION FLEXIBLE I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	58 963,86	4 328 918,94
Total	58 963,86	4 328 918,94
Parts LBPAM INFLATION FLEXIBLE L		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	336,36	2 309 034,66
Total	336,36	2 309 034,66
Parts LBPAM INFLATION FLEXIBLE MH		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	60 688,92	-20 357,34
Total	60 688,92	-20 357,34

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	15 291 536,97	15 123 846,21	105 639 302,77	279 662 638,01	207 357 214,88
Parts LBPAM INFLATION FLEXIBLE GP en	EUR				
Actif net	102,07	101,04	106,43	2 851 881,33	10 092,65
Nombre de titres	1,00000	1,00000	1,00000	26 037,14191	88,70717
Valeur liquidative unitaire	102,07	101,04	106,43	109,53	113,77
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,09	-0,81	1,03	3,79	0,06
Capitalisation unitaire sur résultat	0,92	0,77	0,73	1,36	0,94
Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE I en EUF	2				
Actif net	102,09	101,16	105 639 091,48	124 881 624,79	102 087 074,95
Nombre de titres	0,01000	0,01000	9 946,46993	11 460,35781	9 026,34494
Valeur liquidative unitaire	10 209,00	10 116,00	10 620,76	10 896,83	11 309,90
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	8,00	-81,00	101,07	377,72	6,53
Capitalisation unitaire sur résultat	90,00	78,00	38,54	105,40	84,58
Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE L en EU	R				
Actif net	101,50	99,98	104,86	66 354 951,15	581 459,08
Nombre de titres	1,00000	1,00000	1,00000	617 202,76953	5 222,22343
Valeur liquidative unitaire	101,50	99,98	104,86	107,50	111,34
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,09	-0,82	1,01	3,74	0,06
Capitalisation unitaire sur résultat	0,34	0,26	0,21	0,97	0,59
Part LBPAM INFLATION FLEXIBLE MH en E	UR				
Actif net	0,00	0,00	0,00	85 574 180,74	104 678 588,20
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	8 645,00000	10 155,00000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	9 898,69	10 308,08
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	-2,35	5,97
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	-1,42	110,48
Parts LBPAM INFLATION FLEXIBLE O en E	UR				
Actif net	15 291 231,31	15 123 544,03	0,00	0,00	0,00
Nombre de titres	1 500,00000	1500,00000	0,00	0,00	0,00
Valeur liquidative unitaire	10 194,15	10 082,36	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	8,74	-82,22	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	79,01	65,48	0,00	0,00	0,00

3.12 INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché régleme	enté ou assimilé	<u> </u>		
ALLEMAGNE				
ALLEMAGNE 0.1% 15-04-26 IND	EUR	20 900 000	25 683 420,75	12,38
TOTAL ALLEMAGNE			25 683 420,75	12,38
ESPAGNE				
ROYAUME D'ESPAGNE 1.8% 30/11/2024 IND	EUR	9 050 000	11 252 888,15	5,43
ROYAUME DESPAGNE 1.0% 30-11-30	EUR	5 000 000	6 255 367,15	3,01
SPAIN IL BOND 0.65% 30-11-27	EUR	19 950 000	24 593 744,32	11,86
TOTAL ESPAGNE			42 101 999,62	20,30
ETATS-UNIS				
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 0.125% 15-07-30	USD	5 000	4 914,43	0,00
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 0.5% 15-01-28	USD	5 000	5 358,94	0,00
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 0.625% 15-07-32	USD	11 250 000	9 897 803,14	4,78
TOTAL ETATS-UNIS			9 908 076,51	4,78
FRANCE	EUD	(525 000	F (17.6 (F.0.6	0.61
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 0.1% 01-03-26 IND FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.1% 01-03-25	EUR EUR	4 625 000 50 000	5 413 645,96 58 052,01	2,61 0,03
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.1% 01-03-25 FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.1% 01-03-29	EUR	8 010 000	9 489 215,53	0,03 4,58
FRTR 0.1 03/01/28	EUR	1000	1 160,68	0,00
OATE 1,85%11-25072027 INDX	EUR	26 000 000	36 700 258,92	17,70
TOTAL FRANCE			51 662 333,10	24,92
ITALIE				
ITALIE 3.10% 15/09/26 INDEXEE	EUR	100 000	139 782,82	0,07
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.65% 15-05-26	EUR	33 000 000	38 443 459,55	18,54
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.3% 15-05-28	EUR	5 050 000	6 256 544,53	3,02
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.4% 26-05-25	EUR	5 050 000	4 973 863,03	2,40
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.5% 15-05-29	EUR	17 500 000	18 072 134,05	8,71
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.35% 15-09-24	EUR	100 000	125 683,19	0,06
TOTAL ITALIE			68 011 467,17	32,80
ROYAUME-UNI	CDD	1,000,000	1100 65 / 17	0.55
UNITED KINGDOM GILT INFLATION LINKED 0.125% 22-03-51	GBP	1000000	1182 654,13	0,57
TOTAL ROYAUME-UNI			1 182 654,13	0,57
SUEDE SUEDE 3,50% 01/12/28 NR3104	SEK	22 400 000	3 666 172,25	1,77
TOTAL SUEDE	JLK	22 400 000	3 666 172,25	1,77
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un i	marchá ráglam	ontá ou accimilá	202 216 123,53	97,52
	marche regieni	ente ou assimile	,	
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			202 216 123,53	97,52
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels	et equivalents	a autres pays		
FRANCE	EUD		/ FF2 222 72	2.22
OSTRUM SRI CASH M	EUR	448	4 552 280,32	2,20
OSTRUM SRI CASH Part Z2	EUR	25	253 608,25	0,12
TOTAL FRANCE			4 805 888,57	2,32

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			4 805 888,57	2,32
TOTAL Organismes de placement collectif			4 805 888,57	2,32
Titres mis en déposit				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglemente FRTR 0 1/4 07/25/24	é ou assimilé EUR	200 000	250 318,88	0,12
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un ma	rché réglem	enté ou assimilé	250 318,88	0,12
TOTAL Titres mis en déposit			250 318,88	0,12
Instruments financier à terme				•
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé	ELID	7/	06 220 00	0.07
EURO BTP 0324 EURO BUND 0324	EUR EUR	-34 -36	-96 220,00 -169 920,00	-0,04 -0,08
EURO-OAT 0324	EUR	-36 -7	8 190.00	0,00
EURO SCHATZ 0324	EUR	-100	-24 250,00	-0,01
US 10Y ULT 0324	USD	-25	-34 442,47	-0,02
XEUR FGBX BUX 0324	EUR	-3	11 580.00	0,00
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé de TOTAL Engagements à terme fermes Engagements à terme conditionnels	ou assimile		-305 062,47 -305 062,47	-0,15 -0,15
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé	ELID	20	17 /00 00	0.01
EUREX EURO BUND 02/2024 CALL 137 EUREX EURO BUND 02/2024 PUT 128.5	EUR	-20	-17 400,00	-0,01
EUREX EURO BUND 02/2024 PUT 132.5	EUR EUR	-20 -20	19 400,00	0,01
·		-20	12 400,00	0,01
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché régler	nente		14 400,00	0,01
TOTAL Engagements à terme conditionnels			14 400,00	0,01
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
E6R/0.0/FIX/2.099	EUR	800 000	43 303,79	0,02
E6R/0.0/FIX/2.94	EUR	1850 000	-68 675,20	-0,03
E6R/0.0/FIX/3.076	EUR	875 000	-133 971,54	-0,07
E6R/0.0/FIX/3.374	EUR	2 150 000	-160 098,49	-0,08
FIX/2.682/E6R/0.0	EUR	2 000 000	29 072,00	0,01
FIX/2.923/E6R/0.0	EUR	3 500 000	70 480,34	0,04
FIX/3.283/E6R/0.0	EUR	4 000 000	141 971,11	0,07
FIX/3.39/E6R/0.0	EUR	2 000 000	150 132,13	0,08
TOTAL Swaps de taux			72 214,14	0,04

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Swaps d'inflation				
SWAP INF 15/10/2031	EUR	1000000	-128 485,50	-0,06
SWAP INFL 15/08/26	EUR	8 000 000	-197 097,60	-0,10
SWAP INFL 15/08/42	EUR	3 250 000	67 375,75	0,03
SWAP INFL 15/12/24	EUR	30 000 000	-2 181,00	0,00
SWAP INFL 15.08.32	EUR	3 250 000	-80 918,82	-0,03
SWAP INFL 15 01 2052	EUR	750 000	-136 459,87	-0,07
SWAP INFLA 15012053	EUR	1 400 000	91 827,54	0,04
TOTAL Swaps d'inflation			-385 939,50	-0,19
TOTAL Autres instruments financiers à terme			-313 725,36	-0,15
TOTAL Instruments financier à terme			-604 387,83	-0,29
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	USD	38 046,86	34 442,46	0,02
APPEL MARGE CACEIS	EUR	256 220	256 220,00	0,12
TOTAL Appel de marge			290 662,46	0,14
Créances			18 422 048,39	8,88
Dettes			-18 141 756,16	-8,75
Comptes financiers			118 317,04	0,06
Actif net			207 357 214,88	100,00
Parts LBPAM INFLATION FLEXIBLE L	EUR	5 222,22343	111,34	
Parts LBPAM INFLATION FLEXIBLE I	EUR	9 026,34494	11 309,90	
Parts LBPAM INFLATION FLEXIBLE GP	EUR	88,70717	113,77	
Parts LBPAM INFLATION FLEXIBLE MH	EUR	10 155,00000	10 308,08	



ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : LBPAM INFLATION FLEXIBLE (ci-après, le "Produit Financier")

Identifiant d'entité juridique: 9695009IEAO0ELACVW06

LBP AM (ci-après, la « Société de Gestion »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durable sur le plan social. Les investissements durables ayan un objectif environnemental na sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?			
• • OUI	• NON		
Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental :% Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 0% d'investissement durables ☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE ☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE ☐ Ayant un objectif social		
Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social :%	Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables		



1





Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier visait à identifier et sélectionner les Etats (ou émetteurs souverains) qui respectaient et promouvaient le respect des droits humains et la protection environnementale, tant au niveau national qu'international.

Cette analyse reposait sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants :

- Gouvernance responsable. Ce pilier analyse la conduite de l'Etat sur des sujets liés à l'efficacité des services publics, au respect de l'Etat de droit, au respect des droits politiques, ou à la lutte contre la corruption.
- Gestion durable des Ressources. Ce pilier analyse la conduite de l'Etat sur des sujets sociaux tels que le respect du droit à la vie, la protection des libertés civiles et des droits fondamentaux des travailleurs ou la lutte contre les violences et discriminations liées au genre. Ce pilier analyse également la conduite de l'Etat en matière de biodiversité, de gestion et de protection des ressources aquatiques et marines de contrôle de la pollution et de transition vers une économie circulaire.
- Transition Énergétique. Ce pilier analyse la politique de l'Etat relative à la lutte contre le changement climatique, en ligne avec les objectifs de accords de Paris, et à l'anticipation de ses conséquences sur sa population.
- Développement des **T**erritoires. Ce pilier analyse les politiques de l'Etat en matière de promotion internationale des droits de l'homme, de lutte en faveur de l'égalité et de l'inclusion, d'aménagement durable de son territoire ainsi que de promotion de la connectivité.

Le Produit Financier mettait en oeuvre ces caractéristiques ESG à chaque étape de la construction du portefeuille :

- (i) Dans la définition de l'univers d'investissement, dénommé « Univers d'Analyse » : l'Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants : Bloomberg EGILB (Euro Government Inflation-Linked Bond) 1-5 Yrs, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR) afin d'identifier les Etats ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion, et ainsi de déterminer le seuil de sélectivité de 20% à respecter.
- (ii) Dans la sélection des titres : les titres sont sélectionnés au sein de l'Univers d'Analyse en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières selon des modalités précisées dans le document précontractuel du Produit Financier¹.

¹Si le produit financier est un OPC, il s'agit du prospectus ou du règlement, le cas échéant. Si le produit est un mandat géré discrétionnairement par la Société de Gestion, il s'agit du contrat de mandat.





Pour les investissements en "titres d'États" (obligations souveraines) :

La démarche ISR visait à évaluer les titres selon des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, sans toutefois que les résultats de cette évaluation ne soient pris en compte de manière mesurable pour la construction du portefeuille. Ces titres d'États pouvaient représenter 97,75% % maximum de l'actif net du Produit Financier.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

	Contrainte assoc	ciée		
Méthodologie d'analyse ESG GREaT	méthodologie d' précontractuel) d'Analyse (const Bloomberg EGILI exclusion des 20 émetteurs exclu Cette contrainte complémentaire disponibles à la s caractéristiques de référence ?" o	analyse ESG GREaT doit être supérieure con B (Euro Governmen & des émetteurs le sau titre de la politie fait l'objet d'un sur sur le suivi mis er section "Quelles me environnementale ci-dessous.	le par le portefeuille selon la (telle que décrite dans le docur e à celle calculée pour son Univernosant le ou les indice(s) suivat Inflation-Linked Bond) 1-5 Yrs s plus mal notés (en ce comprisique d'exclusion). Evi continu. Des informations place par la Société de Gestion esures ont été prises pour attein s et/ou sociales au cours de la persuitation de la particular de la	ers ants :)) après les sont adre les
	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible (univers – 20%)*	

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

3



...et par rapport aux périodes précédentes ?

Méthodologie d'analyse ESG GREaT

La méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, permettant de noter les émetteurs des titres investis par le Produit Financier, peut être utilisée pour appliquer deux stratégies de sélection ESG distinctes:

- Approche en exclusion : Au moins 20%² des titres de l'Univers d'Analyse sont exclus du portefeuille sur la base de l'analyse ESG (exclusions et note ESG GREaT). Pour cette approche, le score limite correspond à la note limite des titres pouvant être investis par le Produit Financier³ et le taux d'exclusion précise le taux d'exclusion effectif constaté à la date de clôture de la période considérée.
- Approche en amélioration de note : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse après exclusion des 20% des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Pour cette approche, la note portefeuille correspond à la note ESG moyenne du portefeuille et le score cible correspond à la note de l'univers retraité des 20% des émetteurs les plus mal notés⁵.

Le Produit Financier peut changer de stratégie de sélection lorsque cela est jugé pertinent au regard des spécificités, pouvant varier dans le temps, de son univers d'analyse ainsi que de sa stratégie de gestion. La méthodologie appliquée à date de clôture des périodes précédentes est indiquée à la première ligne du tableau.

	2023
Méthodologie	Approche en exclusion
Score limite/	
Score cible	
Taux d'exclusion/	2.95
Note portefeuille	



69/81

² Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1er janvier 2026.

³ 10 correspond à la meilleure note et 1 à la plus mauvaise. Ainsi, si la note limite indiquée est 7, aucun titre avec une note inférieure ou égale à 7 ne peut être investie par le portefeuille.

⁴ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1er janvier 2025, de 25% entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1er janvier 2026.

⁵ 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise.



Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués v ont-ils contribué?

Non applicable, le Produit Financier ne visait pas la réalisation d'Investissements Durables au sens du Règlement SFDR

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Non applicable car le Produit Financier ne visait pas la réalisation d'Investissements Durables au sens du Règlement SFDR.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Non applicable car le Produit Financier ne visait pas la réalisation d'Investissements Durables au sens du Règlement SFDR.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée :

Non applicable car le Produit Financier ne visait pas la réalisation d'Investissements Durables au sens du Règlement SFDR.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas cause de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sousjacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

durabilité liés aux auestions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les principales incidences négatives

des décisions

les facteurs de

correspondent aux

incidences négatives les plus significatives

d'investissement sur





Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

X

Oui

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité lors de l'analyse et la sélection des titres en portefeuilles. En effet, la méthodologie d'analyse ESG propriétaire GREaT permet d'identifier les Etats présentant des mauvaises pratiques sur des enjeux environnementaux et/ou sociaux. Ces derniers sont pénalisés lors de la sélection des titres en application du critère de sélectivité ESG mentionné à la section « Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier ? ».

La méthodologie d'analyse ESG GREaT permettait notamment de couvrir les thématiques suivantes :

- Respect des droits civils et politiques et respect des droits économiques, sociaux et culturels ;
- Droits fondamentaux des travailleurs ;
- Violences et discriminations liées au sexe, à l'orientation sexuelle et au genre ;
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes ;
- Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ;
- Contrôle de la pollution et gestion durable des déchets ;
- Lutte contre le changement climatique.

Non

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31/12/2024, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissement du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2024

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
BTPS I/L 1.500% 15-05-29	Obligations	Gouvernement	19,16%	Italie
SPAIN I/L BOND 0.650% 30-11- 27	Obligations	Gouvernement	14,01%	Espagne
DEUTSCHLAND I/L 0.100% 15- 04-26	Obligations	Gouvernement	13,43%	Allemagne
FRANCE O.A.T.I/L 1.850% 25- 07-27	Obligations	Gouvernement	11,75%	France

LBPAM>



BTPS I/L 0.650% 15-05-26	Obligations	Gouvernement	10,18%	Italie
FRANCE O.A.T.I/L 0.100% 01- 03-29	Obligations	Gouvernement	9,18%	France
FRANCE O.A.T. 1.500% 25-05- 31	Obligations	Gouvernement	4,42%	France
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	Autres et Liquidités		4,11%	France
BTF 0% 29-01-25	Obligations	Gouvernement	3,27%	France
FRANCE O.A.T.I/L 0.700% 25- 07-30	Obligations	Gouvernement	2,6%	France
FRANCE O.A.T.I/L 3.400% 25- 07-29	Obligations	Gouvernement	2,19%	France
UK TSY I/L GILT 0.125% 22-03- 51	Obligations	Gouvernement	1,35%	Royaume-Uni
TSY INFL IX N/B 1.750% 15-01- 34	Obligations	Gouvernement	1,26%	Etats-Unis
BTPS I/L 2.400% 15-05-39	Obligations	Gouvernement	0,98%	Italie
LBPAM SHORT TERM M	OPC		0,67%	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 75% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Au 31/12/2024, la proportion d'investissements alignés avec les caractéristiques promues était de 4,22%.

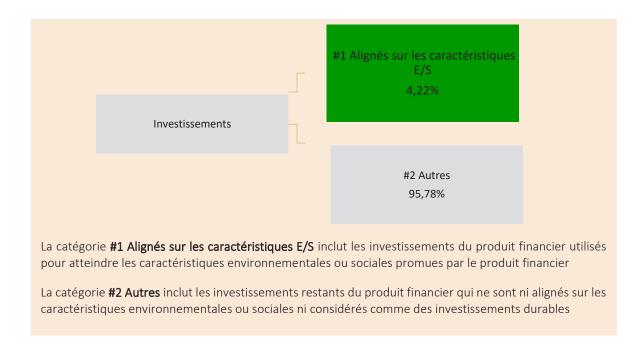
La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 0,18% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sousjacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

LBPAM





Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31/12/2024, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en obligations, qui représentait 95,19% de l'AuM:

Bics1	Poids
Gouvernement	95,19%

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représentait 4,81% de l'AuM:

Autres	Poids
OPC	0,67%
Autres et liquidités	4,12%
Produits dérivés	0,01%

Au 31/12/2024, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 0% de l'actif net du fonds.







Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE⁶ ?

Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?



Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

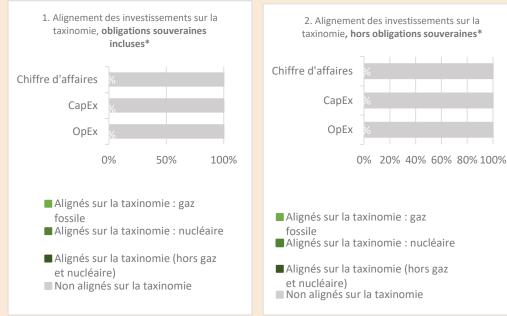


Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- Du chiffre d'affaires pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte:
- Des dépenses
 d'exploitation (OpEx)
 pour refléter les
 activités
 opérationnelles
 vertes des sociétés
 dans lesquelles le
 produit financier a
 investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. Les données ci-dessus ont été calculées au 31/12/2024. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 95,19%.

9

⁶ Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.



La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

Le symbole

représente des

investissements durables ayant un objectif

environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière

d'activités économiques

durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852. Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0% % et 0% % respectivement au 31/12/2024.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Comme indiqué précédemment, ce produit financier a promu des caractéristiques environnementales ou sociales mais ne visait pas la réalisation d'investissements durables



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Comme indiqué précédemment, ce produit financier a promu des caractéristiques environnementales ou sociales mais ne visait pas la réalisation d'investissements durables



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 95,78% de l'actif net de l'OPC au 31/12/2024, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

10



Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion: https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion;
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « *Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier* » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biannuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?
 Non applicable
- Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable





Tour Exaltis 61, rue Henri Regnault 92075 Paris La Défense Cedex

FCP LBPAM INFLATION FLEXIBLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

FCP LBPAM INFLATION FLEXIBLE

36, quai Henri IV 75004 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP LBPAM INFLATION FLEXIBLE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) LBPAM INFLATION FLEXIBLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

1

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, date de la signature électronique Document authentifié et daté par signature électronique

> Signature numérique de Bertrand DESPORTES Date: 2025.04.29 11:57:49 +02'00'

Bertrand DESPORTES

Associé